

# Rencontre des agents commissionnés et assermentés des RN

LE CLIMAT CHANGE,  
LA NATURE CHANGE,  
ET NOUS ?

Chaud devant : les réserves s'adaptent

Congrès du réseau des réserves  
naturelles de France

*Les 9 et 10 mai 2023 à Nîmes*

# Ordre du jour

---

De 9h00 à 12h00 :

- ❖ Signalétique réglementaire
- ❖ OSCEAN – Pve : rôle du référent « police »
- ❖ Point juridique
- ❖ Formations avec zoom sur la formation « sécurité »

# SIGNALETIQUE REGLEMENTAIRE

## Objectifs

- La charte graphique des RN est non contraignante. Or la signalétique constitue un des premiers éléments de contact du public avec la RN.
- Donner une portée contraignante à des éléments de signalétique réglementaire.

## 2022

- Rédaction d'un **document de cadrage** pour la mise en place d'une signalétique réglementaire dans une RN + **boîte à outils**
- Accompagnement sur sollicitation

## 2023

- Validation du document de cadrage
- Proposition d'un article à insérer au code de l'environnement (renvoi vers éléments minimum obligatoires communs à toutes les RN)

# SIGNALETIQUE REGLEMENTAIRE

---

La charte graphique des Réserves Naturelles et son pendant signalétique réglementaire contribuent à **l'identité Réserve Naturelle**.

Elle constitue le **1er élément de contact du public avec le territoire**. Elle assure un objectif d'information du public sur **la présence de l'espace protégé et de sa réglementation**.

Les principes de la signalétique réglementaire élaborée pour les réserves naturelles

- ◇ **Homogénéiser les pratiques** de mise en place sur la réserve naturelle quel que soit son statut (nationale, régionale ou de Corse)
- ◇ **Affirmer l'identité Réserve naturelle** tout en gardant une certaine souplesse dans la représentation de cet affichage
- ◇ **Permettre de garantir l'opposabilité de l'affichage réglementaire** pour d'autres espaces protégés
- ◇ **Proposer une boîte à outils** de pictogrammes réglementaires basés sur le fondement juridique de la réglementation réserve naturelle

# SIGNALETIQUE REGLEMENTAIRE

Les **éléments minimum** contribuant à l'identité visuelle de Réserve Naturelle et à son appartenance au réseau des Réserves Naturelles de France sont les suivants :

- ◆ L'emblème Réserve Naturelle
- ◆ L'appellation Réserve naturelle
- ◆ La couleur, verte et blanche
- ◆ La référence législative – tutelle de classement
- ◆ La référence à l'acte de classement et les pictogrammes réglementaires

➔ **Aucun affichage supplémentaire n'est autorisé sur le balisage réglementaire à des fins de sponsoring, de publicité, etc.**

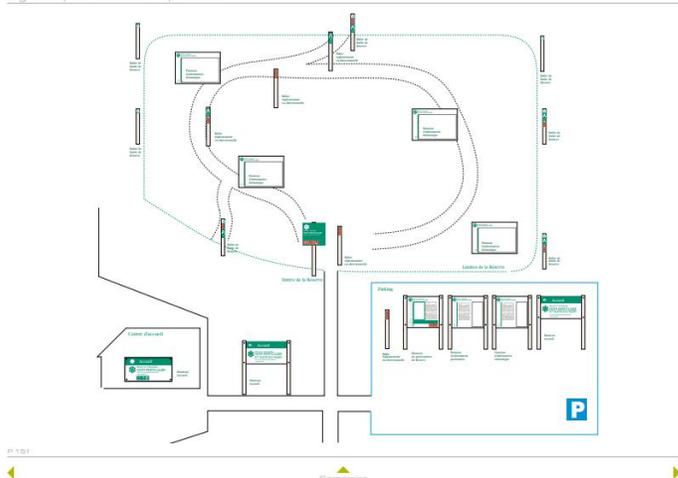


# SIGNALETIQUE REGLEMENTAIRE

➔ Importance de **mener une réflexion en amont** sur le **schéma d'implantation** des éléments de la signalétique réglementaire

Signalétique - Schéma d'implantation

3.20.1



Le panneau d'entrée en Réserve naturelle, panneau d'accueil



Cas de superposition d'une Réserve Naturelle et d'un autre espace protégé



Le balisage



Le panneau réglementaire



# SIGNALETIQUE REGLEMENTAIRE

La signalétique permet de **porter à connaissance l'ensemble de la réglementation Réserves Naturelle**. Plusieurs dispositifs existent.

Les pictogrammes réglementaires, indispensables :

◆ Les pictogrammes d'interdiction et de réglementation



◆ Les pictogrammes d'autorisation



◆ Les pictogrammes d'information



Le rappel de la référence du texte réglementaire et du QR code permettant de télécharger la réglementation sur les panneaux

L'explication de la réglementation sur le site internet de la Réserve Naturelle et livrets explicatifs téléchargeable



# SIGNALETIQUE REGLEMENTAIRE

---

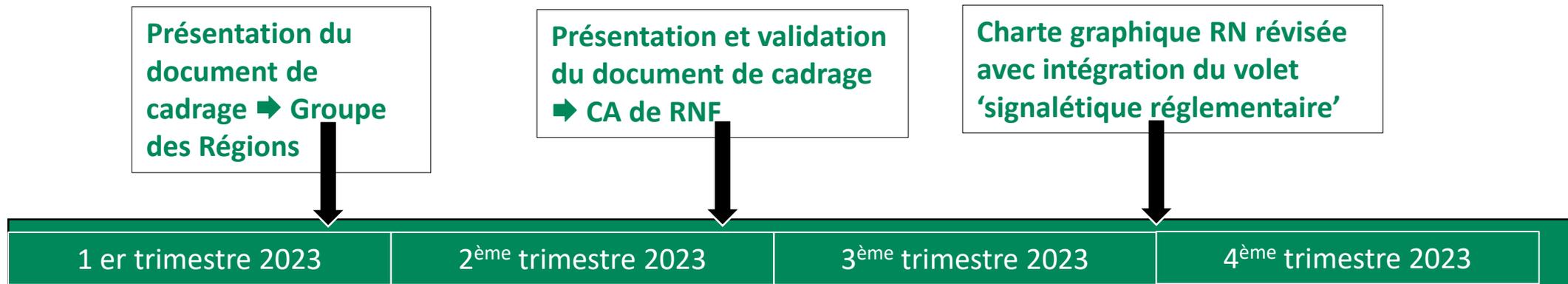
**Le non respect de la charte graphique des RN entraine la perte de la visibilité** de l'espace protégé, de son identité et son appartenance au réseau des Réserve Naturelles si les éléments minimum ne son pas utilisés.

La charte graphique des Réserves Naturelles et son pendant signalétique réglementaire **n'ayant pas de caractère obligatoire ou contraignant**, il est important de faire figurer **dans le code de l'environnement** certains éléments de cette signalétique.

Notamment pour :

- **Garantir** l'identité Réserve Naturelle
- **Eviter les dérives** dans l'affichage de la réglementation (signalétique détournée à des fins de communication et de promotion de certains usages)

# SIGNALETIQUE REGLEMENTAIRE



- ➔ Travailler avec le **CDL** sur la **mutualisation** de signalétique lorsqu'il y a superposition d'espaces protégés
- ➔ Travailler avec les **Régions** pour **homogénéiser** les signalétiques RNN et RNR...
- ➔ Alimenter la BAO pictogrammes – travail avec Ludmilla : <https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1sZW-D9YTZKnz0hL8uJiTsDmZzDg-giAp>

- ➔ Accompagner le réseau dans la mise en place de la signalétique



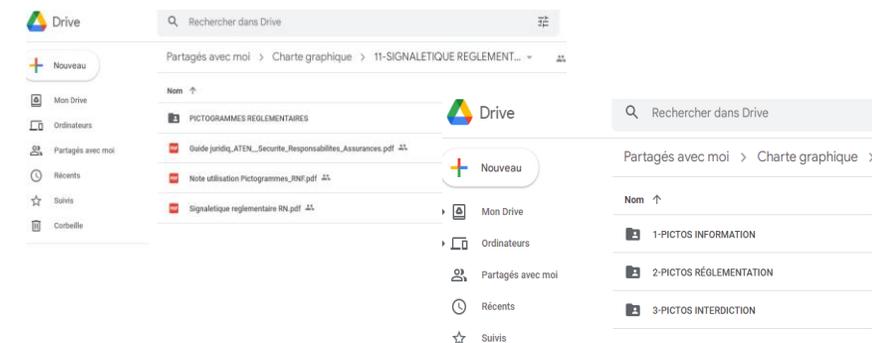
Expertise juridique

⇒ Barbara



Retour d'expérience et conseils

⇒ membres de l'atelier



# OSCEAN – PVe : Point d'avancement

1<sup>er</sup> semestre  
2023

- **Promotion** de l'Outil OSCEAN auprès du réseau des RN
- **Collecte** des données de structuration du réseau dans OSCEAN

2<sup>ème</sup> semestre  
2023

- **Structuration** du réseau dans OSCEAN
- **Création** @ Police agents RN
- Comptes **CERBERE** agents pour matricules OSCEAN

En parallèle :

➔ La constitution d'un pool de formateurs CDL/RNF sur la base du volontariat ⇨ Formation OFB des référents formateurs OSCEAN CDL/RNF **septembre 2023**

# OSCEAN – PVe : rôle du référent « police »

## RNF

- **Représentant national** du réseau des RN
- **Garant de la reconnaissance** de la mission de police des agents des réserves naturelles

## Référent Police RNF au sein de l'OG

- **Garant de la mise en œuvre** de la mission de police des agents de l'organisme gestionnaire employeur
- **Personne ressource** de la bonne utilisation des outils police et des bonnes pratiques de la mission de police

## Equipe police OG

- **Engagement** de la bonne utilisation des outils
- **Respect** des bonnes pratiques dans l'exercice de sa mission de police dans le cadre de son commissionnement

➔ **Le référent police est un agent commissionné et assermenté RN.**

➔ **Il assure un rôle d'intermédiaire entre RNF et les agents chargés de la mission de police en poste au sein de l'organisme gestionnaire employeur dont il dépend.**

# OSCEAN – PVe : rôle du référent « police »

- ➔ **Rôle principal** : contact privilégié de RNF en matière de police de l'environnement dans les réserves naturelles :
  - Centralise et fait remonter à RNF **tous questionnements et toute demande d'équipement** en outils police
  - **Assure le suivi des agents** chargé de la mission de police au sein de l'organisme employeurs et fait part à RNF de tout départ et arrivée
  - Assure en lien avec RNF la **prise en main des outils par les agents** en poste et s'assure de la utilisation
  - Assure le **rôle de superviseur dans l'outil OSCEAN**
  - Est identifié auprès des services de l'ANTAI comme **personne contact pour le service verbalisateur**

## ➔ **Rôle complémentaire**

Il peut également en accord avec son employeur :

- Assurer le lien avec la **MISEN et le procureur**
- Se porter volontaire pour intégrer le **pool de formateurs national OSCEAN**
- Etre **responsable** d'une équipe de gardes

# PROJET DE TEXTES

---

**Point d'information:  
avertissement pénal probatoire**

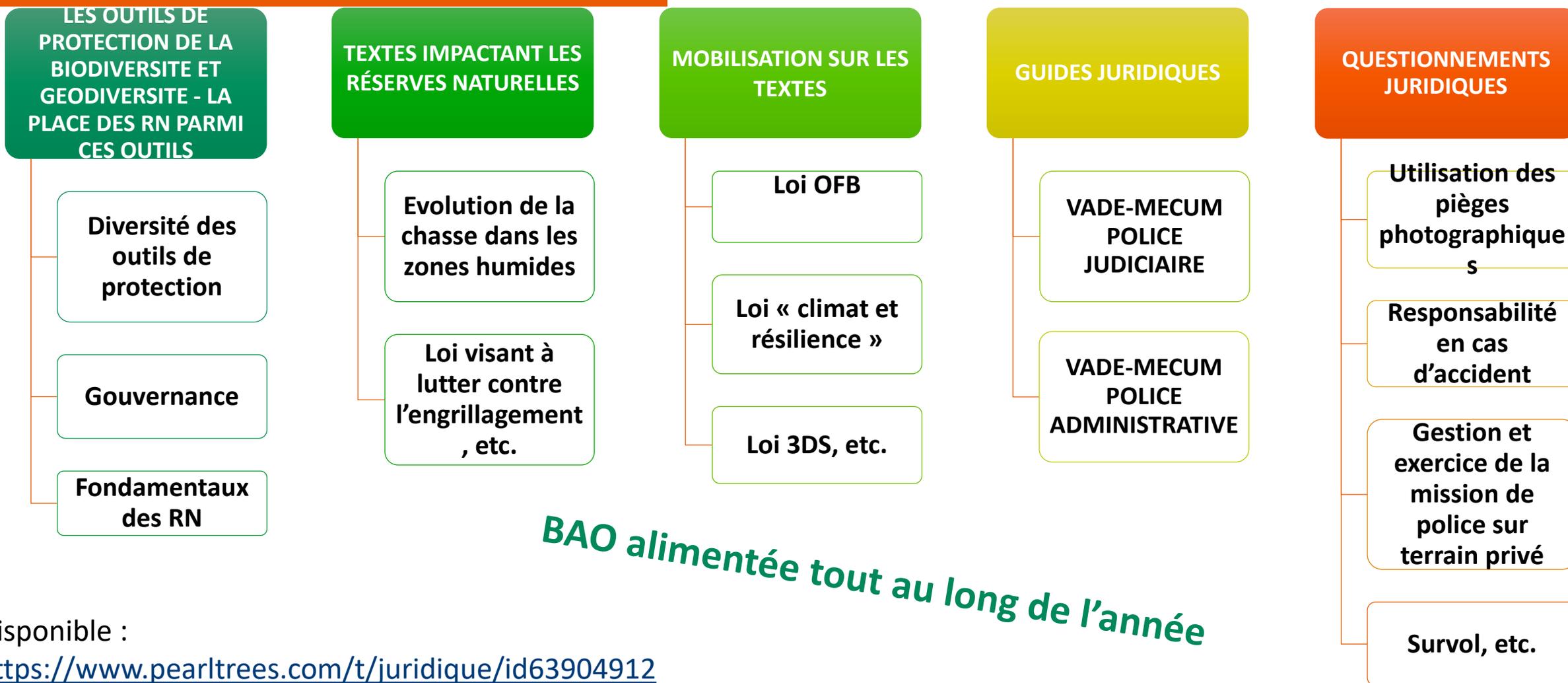
## **Textes attendus**

- **Projet de décret d'application de la loi OFB quant aux périmètres de protection**
  - **Retour attendu du MTECT d'ici juin 2023**
  - **Si pas retour proposition rédaction RNF**

## **Travail RNF sur des propositions d'évolution des textes**

- **Interdiction ou réglementation de l'utilisation à des fins publicitaires du nom d'une RN – instaurer une base légale**
- **Modification de l'article L.332-3 du code de l'environnement - instaurer une procédure simplifiée permettant de réglementer, en complément de l'acte de création de la RN, toute activités mettant en danger les intérêts définis à l'article L332-1 du code de l'environnement**
- **Procédure simplifiée d'extension des périmètres de RN**
- **Evolution des objectifs de classement en RN**
- **Droits de la nature ...**

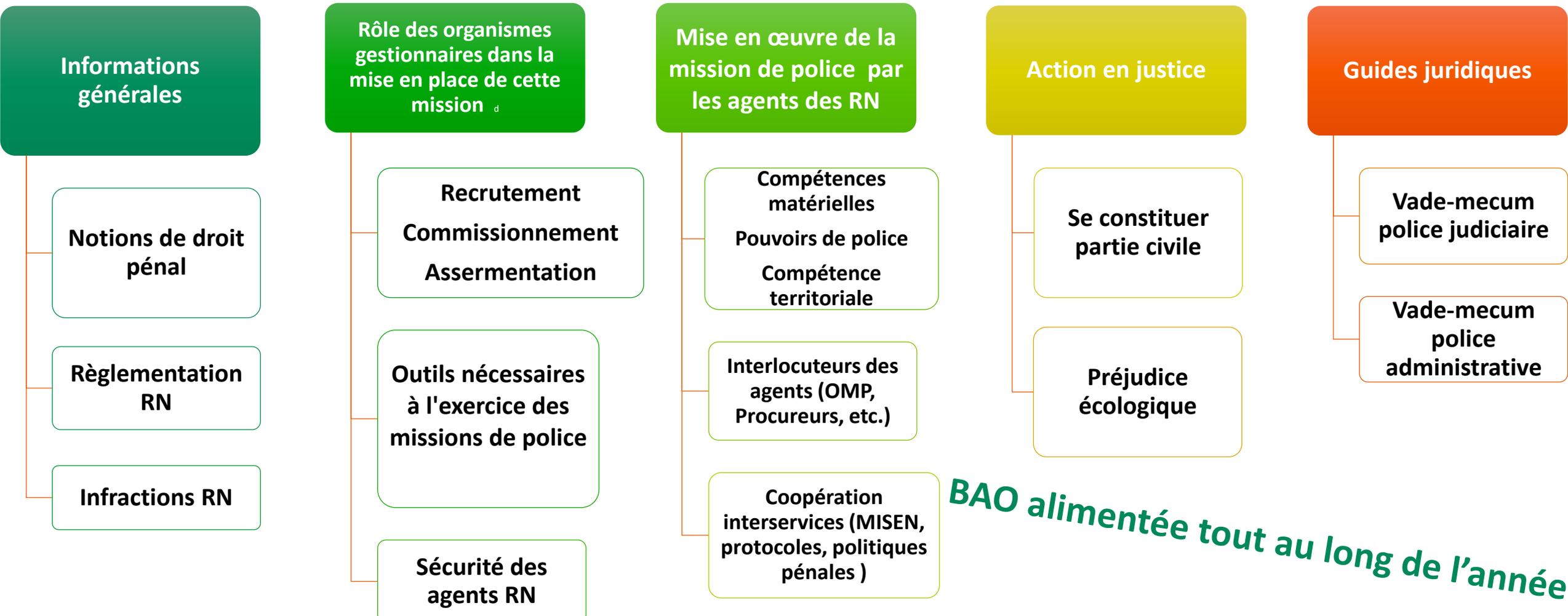
# BAO JURIDIQUE



Disponible :

<https://www.pearltrees.com/t/juridique/id63904912>

# BAO « Mise en œuvre de la mission de police » - réseau



# BAO « POLICE » - agents commissionnés et assermentés de RN



Mise en œuvre des contrôles en police administrative et judiciaire de l'environnement dans les domaines de l'eau et de la nature  
Guide méthodologique - Septembre 2022



**BAO alimentée tout au long de l'année**

## GUIDE des référencements NATINF de l'inspecteur de l'environnement « eau & nature »

Actualités des 12 derniers mois (juillet 2021 – juillet 2022)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, les infractions relevant de l'habilitation des inspecteurs de l'environnement « eau & nature » ont peu évolué ;  
- Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;  
- Décret n° 2021-1226 du 23 septembre 2021 portant révision du dispositif de contrôle périodique obligatoire des matériels destinés à l'application de produits phytopharmaceutiques (cf. p. 80) ;  
- Aucun nouveau texte courant 2022.  
En sus, dans un souci de constante amélioration,  
- Mentions des diverses catégories d'agents verbalisateurs utilisateurs potentiels de l'application informatisée Oscean ont été rajoutées en tête de chaque chapitre ;  
- Révision des chapitres « navigation maritime » (p. 31 à 44), « forêt et commerce du bois » (n. 87 à 106) et « consommation » (n. 143) a été opérée.

Le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Chambéry



Le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Grenoble

### Protocole de politique pénale pour la Réserve Naturelle Nationale des Hauts de Chartreuse

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L172-1 et suivants relatifs à la simplification, réforme et harmonisation des dispositions de police administrative et de police judiciaire ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 332-1 et suivants et R332-1 et suivants relatifs aux réserves naturelles ;

Vu le Décret no 97-905 du 1er octobre 1997 portant création de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse (Isère et Savoie)

Vu le code de procédure pénale (CPP) ;

Vu la circulaire n°05-12/G4 du 23 mai 2005 d'orientation de politique pénale en matière d'environnement.

Entre :  
le procureur de la République de Chambéry et le procureur de la République de Grenoble, désignés ci-dessous par « le procureur »,

et le président du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse (PNR de Chartreuse, gestionnaire de la réserve naturelle), désigné ci-après par « la Réserve naturelle nationale ».

- Audition libre ★
- Autres modèles
- Cadre juridique chasse et régulation ESOD
- CRPV Guide d'utilisation
- Exemple protocole tripartite
- Exemples procédures
- Guide MTECT exercice de la mission de police
- Guide Natinf
- Modèles actes - Police administrative
- Modèles de PV OFB- Police judiciaire
- Note technique commissionnement
- Notes sur évolutions des textes
- Politiques pénales
- Problème sécurité - fiche signalement
- Protocoles tripartites
- Stratégie nationale de contrôles en matière de police de l'eau, de la nature et de l'environnement marin
- Techniques d'interpellation
- Vademecum police administrative
- Vademecum police judiciaire

Disponible sur demande auprès RNF : <https://www.portail.reserves-naturelles.org/page/1195667-commission-ppe-contact>

# FORMATIONS – ACTIONS 2023 COMMISSION PPE

Sensibilisation police de l'environnement - organismes gestionnaires et agents des RN de BFC – 28 novembre 2023

Formations « sécurité des agents dans l'exercice des missions de police » - Mars et juillet 2023

Elaboration d'une stratégie de formation « police »

Travail sur tutos formation PJ sur base exemple procédure judiciaire

Rédaction et diffusion d'un cahier des charges sur la formation "audition" et mise à disposition de ressources formatives

Participation aux stages commissionnement OFB à destination des agents des RN - Février et juin 2023

Participation au cycle justice environnementale de l'ENM - Avril 2023

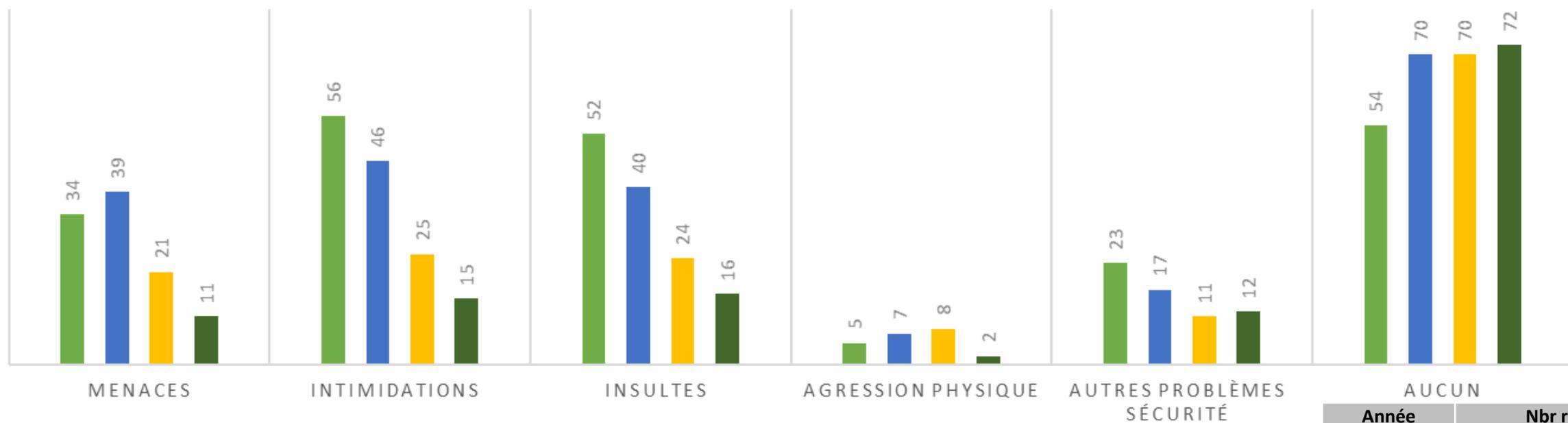
Formation - magistrats en charge du contentieux environnemental du pôle régional environnement - automne 2023

Sensibilisation à la protection de l'environnement à destination des personnels judiciaires de la Cité judiciaire de Dijon – 22 Juin 2023

# Sécurité des agents dans les missions de police

## PROBLEMES DE SECURITE RENCONTRES PAR LES AGENTS RN 2018-2022

■ 2018-2019 ■ 2020 ■ 2021 ■ 2022

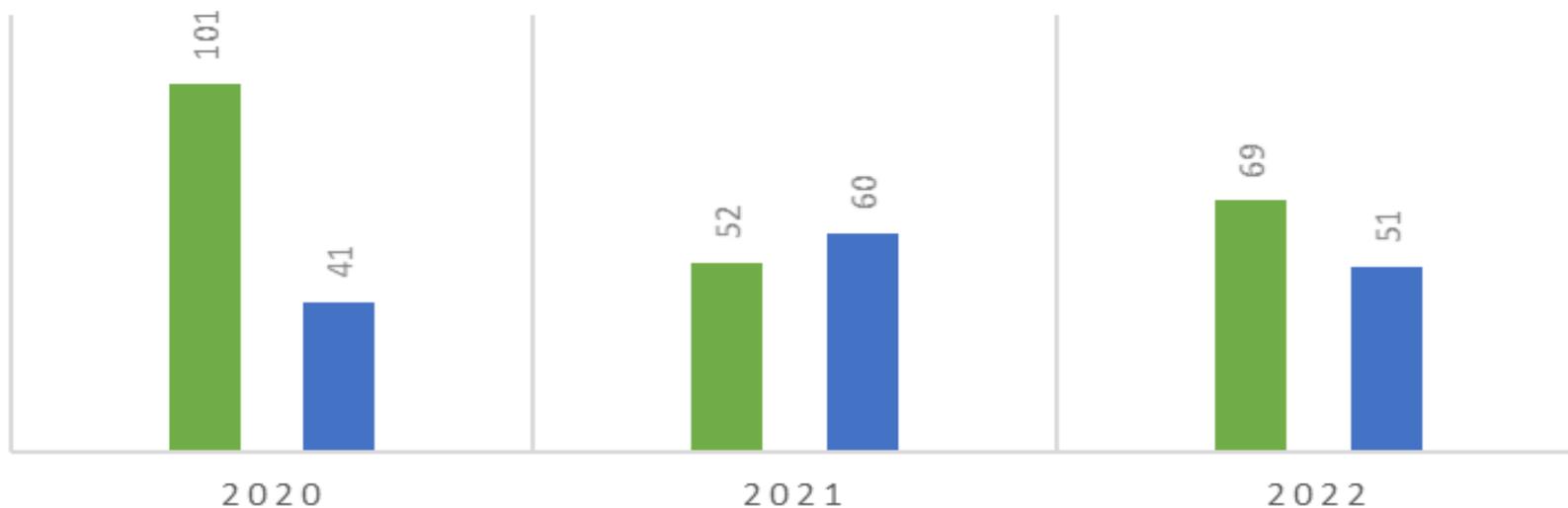


Année	Nbr répondants
2018-2019	146
2020	142
2021	112
2022	128

# Sécurité des agents dans les missions de police

**AVEZ-VOUS BESOIN D'UNE FORMATION  
SÉCURITÉ DES CONTRÔLES ET DES  
INTERVENTIONS DE POLICE ?**

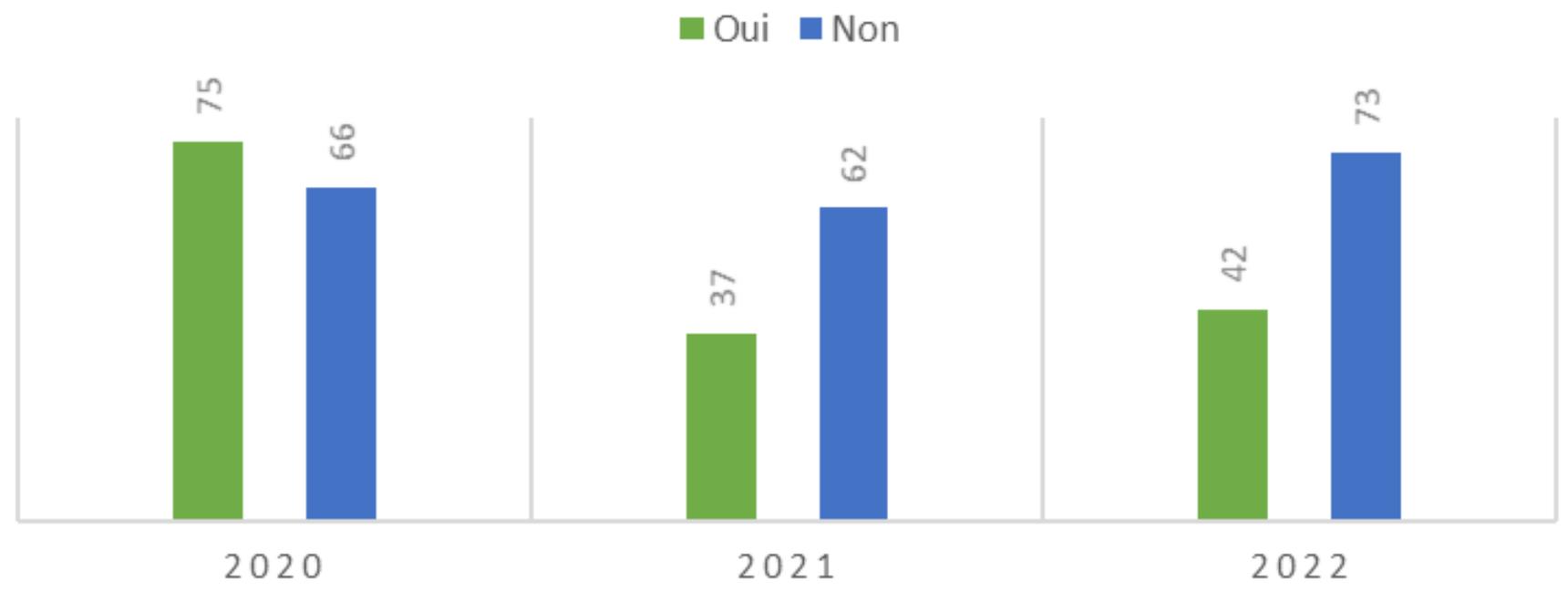
■ Oui ■ Non



Année	Nbr répondants
2020	142
2021	112
2022	120

# Sécurité des agents dans les missions de police

## SOUHAITEZ-VOUS ÊTRE DOTÉ DE MOYENS DE DÉFENSE DE CATÉGORIE D ?



**Au 11/04/2023  
environ 12 agents sont  
déjà dotés de moyens  
de défense de  
catégorie D**

Année	Nbr répondants
2020	142
2021	104
2022	119

# Sécurité des agents dans les missions de police

Mise en place **formations "sécurité des agents dans l'exercice des missions de police »**

## Contenu:

- La manipulation du Bâton de Protection Télescopique
- La gestion d'un Individu Violent
- Le menottage
- La manipulation d'une bombe aérosol de catégorie D

**Organisme de formation:** Groupe 9

<https://groupe9.com/>

**Sessions:** du 7 au 10 mars 2023 et du 4 au 7 juillet 2023

**Lieu:** Centre de formation du Bouchet, Rue du Bouchet, 45370 Dry



SECURITE DES AGENTS DANS  
L'EXERCICE DES MISSIONS DE  
POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

11 mars 2022



Pour en savoir plus:

<https://www.pearltrees.com/t/gestion-administrative-des-rn/securite-exercice-mission/id64138771>

# LE CLIMAT CHANGE, LA NATURE CHANGE, ET NOUS ?

---

EN PARTENARIAT ET AVEC LE SOUTIEN DE



# MERCI